

**Convention entre la Ville de Dieppe et GRDF de mise à disposition  
des données numériques relatives à la localisation des ouvrages  
de distribution de gaz naturel**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 25 OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 17 octobre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane (pour la question n° 4), M. LEFEBVRE François (de la question n° 3 à la question n° 27), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 8), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel (de la question n° 5 à la question n° 27), M. MENARD Joël (de la question n° 1 à la question n° 8), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 4), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : M. LEVASSEUR Thierry, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et de la question n° 5 à la question n° 27), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 9 à la question n° 27), Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel (de la question n° 1 à la question n° 4), M. MENARD Joël (de la question n° 9 à la question n° 27), Mme GILLET Christelle (de la question n° 5 à la question n° 27), Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 5 à la question n° 27).

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. LECANU Lucien à Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 5 à la question n° 27), M. LEFEBVRE François à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (de la question n° 9 à la question n° 27), Mme MELE Claire à Mme COTTARD Françoise, M. DUTHUIT Michel à Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 4), M. MENARD Joël à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 9 à la question n° 27), Mme GILLET Christelle à Mme LEGRAS Liliane (de la question n° 5 à la question n° 27), Mme SANOKO Barkissa à M. BREBION Bernard (de la question n° 5 à la question n° 27).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Christian LAPENA, Conseiller Municipal délégué, expose que la Ville de Dieppe révisé actuellement son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme avec une approche environnementale. Dans ce cadre, elle a sollicité GrDF pour la mise à disposition des données géo-référencées numériques relatives à la localisation des ouvrages de distribution de gaz naturel sur sa commune.

Cette convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières de la communication des données numérisées des réseaux de distribution de gaz entre GrDF et la collectivité concédante concernant le territoire de la Ville de Dieppe.

GrDF s'engage à fournir les données relatives aux ouvrages de distribution de gaz concédés en l'état des dernières mises à jour de leur représentation à la date de leur transmission. La représentation a été rattachée à des plans cadastraux ou à des plans IGN pour lesquels GrDF a acquis le droit d'usage. Les formats des données de réseaux fournies sont Shape File et AutoCad.

GrDF mettra à disposition de la Ville de Dieppe une mise à jour annuelle des fichiers. Compte-tenu de l'intérêt commun des deux parties et de l'utilisation restreinte et spécifique pour l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme en-cours, cette mise à disposition est, à titre exceptionnel gratuite.

Les dispositions de cette convention prennent effet à la date de sa signature en 2 exemplaires par les deux parties. Elles sont valables aux mêmes conditions pendant une durée de cinq ans renouvelables annuellement par tacite reconduction.

La convention peut être dénoncée par l'une des parties avec un préavis de deux mois.

En annexe figure un acte d'engagement-type qui devra être signé par tout prestataire ou partenaire institutionnel ayant l'utilité des données numériques de représentation des ouvrages en concession de GrDF dans le cadre de l'élaboration du PLU de Dieppe.

Vu :

- la délibération de mise en révision du P.O.S. de Dieppe en date du 28 février 2006.

Considérant :

- la nécessité de connaître l'implantation des réseaux de gaz de GrDF sur la commune de Dieppe dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et de ses annexes.

- l'avis de la commission n° 6 réunie le 16 octobre 2012,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Dieppe et GrDF et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--